

Etape 3 : mai > septembre 2018

RECEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTION



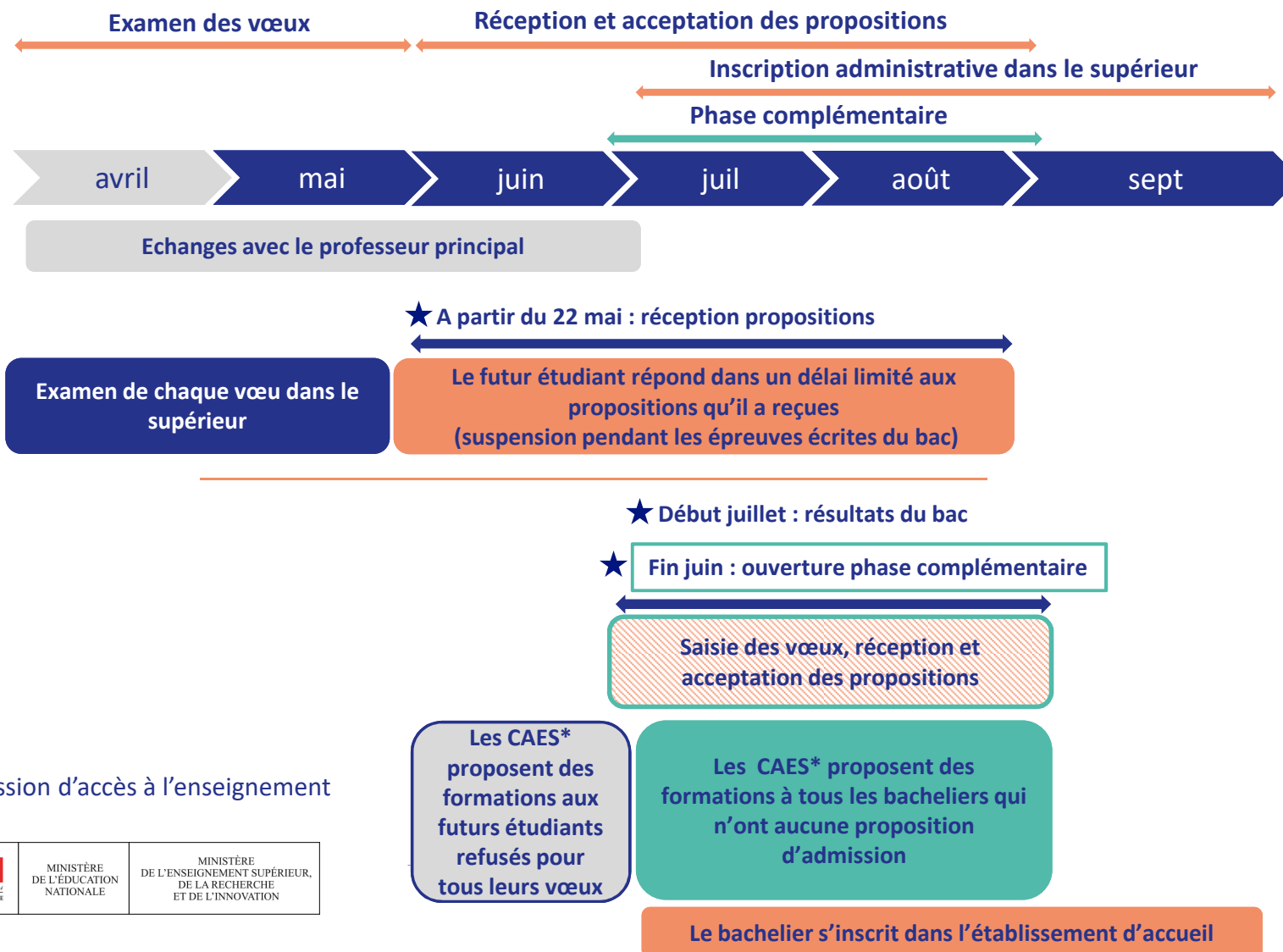
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

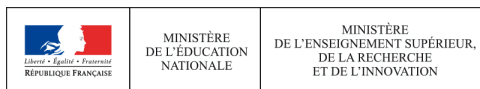
PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

CALENDRIER MAI - SEPTEMBRE 2018 : RÉCEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTIONS



*CAES : commission d'accès à l'enseignement supérieur



ETAPE 3 - MAI : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DE RÉCEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

3

MAI > SEPTEMBRE 2018 RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

À PARTIR DU 22 MAI

- Les lycéens prennent connaissance des décisions des établissements de l'enseignement supérieur pour chaque vœu et reçoivent des propositions
- La commission d'accès à l'enseignement supérieur propose des formations aux futurs étudiants refusés pour tous leurs vœux (uniquement dans le cas où tous les vœux sont formulés pour des formations sélectives)

MI-JUIN

- La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat

ÉTÉ

- Inscription dans l'établissement d'accueil

LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

➔ **Le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions**

> **quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :**

- sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus

> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise**

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

→ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir du 22 mai

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

→ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/2)

Réponses aux propositions à partir du 22 mai

➔ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- 7 jours jusqu'au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août
- Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

➔ Selon le cas de figure :

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/2)

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- **nouveau** : dès le 22 mai, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui **faire des propositions de formation**

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

à partir des résultats du bac

- ➔ Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer

- ➔ Ces formalités sont propres à chaque établissement :
 - > suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
 - > si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup (voir p24), il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

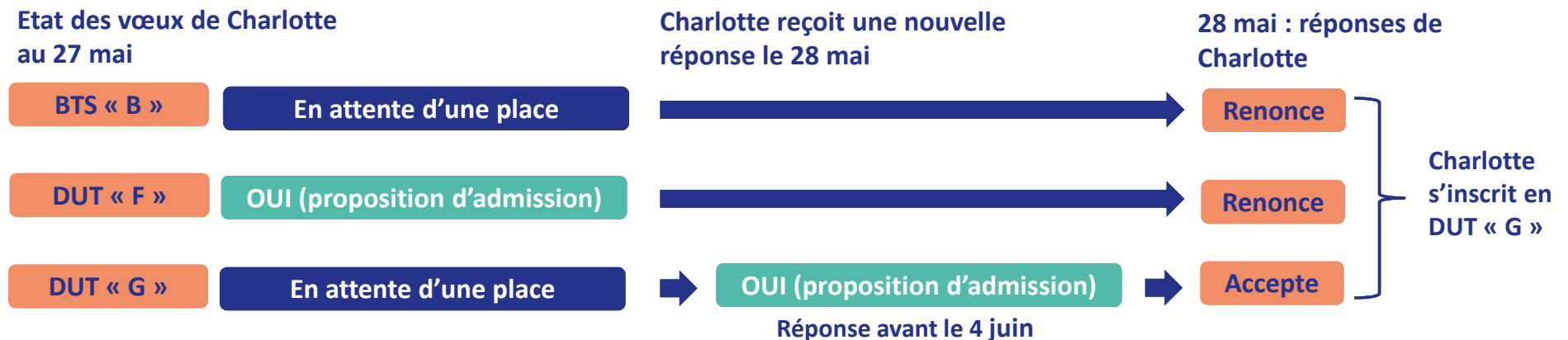
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

→ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	<p>Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F »</p> <p>Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G »</p> <p>Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »</p> <p>Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »</p>
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
DUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Accepte	
DUT « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

→ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.